



ADDITIF AUX CHEMINS DE SELECTION

DES SPORTS EXTREMES

Saison 2024/2025

Document validé par le Bureau Exécutif
de la FFSG le 17 juillet 2024



Table des matières

ICE CROSS	3
COMPÉTITIONS INTERNATIONALES JUNIORS, MEN, WOMEN	3
QUOTAS DES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES	4



ICE CROSS

SAISON 2024/2025

COMPETITIONS INTERNATIONALES JUNIOR, MEN ET WOMEN

Principes d'inscription

La FFSG, sur proposition du DTN, est seule habilitée à inscrire ou à déclarer forfait les patineurs(ses) souhaitant participer aux compétitions internationales inscrites au calendrier ATSX.

Les demandes d'inscriptions aux compétitions internationales devront parvenir au club du licencié. Le club enverra ensuite la demande d'inscription des patineurs à la DTN, ldeville@ffsg.org – copie CSNSE, csnse@ffsg.org

Les intentions d'inscriptions de toutes les compétitions internationales, devront parvenir avant le 30 novembre 2024 (les demandes reçues en dehors des délais ne pourront être prises en compte).

Conditions d'inscription :

Les inscriptions des compétitions Internationales ATSX, en catégories JUNIORS, MEN et WOMEN sont soumises aux conditions ci-dessous :

- Rentrer dans les critères d'âge basés sur les règles générales de l'ATSX 2024-2025,
- Être titulaire d'une licence compétition 2024/2025 dans un club de la FFSG,

(Réf. Rulebook ATSX 250 et 500 / Note d'information de la convention ATSX/FFSG 2021)

Conditions de sélection à un ATSX 250, en catégorie JUNIORS, MEN, ou WOMEN :

- Avoir participé sur la saison 23-24 a minima à 1 compétition nationale, ou s'engager à participer a minima à 1 compétition nationale sur la saison 24-25*,
- Avoir participé sur la saison 23-24 a minima à 1 stage de perfectionnement organisé par la FFSG, ou s'engager à participer a minima à 1 stage de perfectionnement organisé par la FFSG sur la saison 24-25,
- Figurer dans le FRENCH RANKING 2024,
- Avoir réussi un temps chronométré se situant à un maximum de 20% supérieur au temps de référence, lors des qualifications aux phases finales des compétitions nationales, ou/et internationales,
- Obtenir la validation de la commission technique nationale.

*** Sauf pour les patineurs déjà classés au world ranking 23/24**



Conditions de sélection à un ATSX 500, en catégorie JUNIORS, MEN, ou WOMEN

- Avoir participé sur la saison 23-24 a minima à 1 un stage de perfectionnement organisé par la FFSG, ou s'engager à participer a minima à 1 un stage de perfectionnement organisé par la FFSG sur la saison 24-25,
- Figurer dans le FRENCH RANKING 2024,
- Avoir été classé a minima à 1 compétition ATSX lors de la saison 2022/2023 ou/et 2023/2024,
- Avoir réussi un temps chronométré se situant à un maximum de 10% supérieur au temps de référence, lors des qualifications aux phases finales des compétitions nationales ou/et internationales,
- Obtenir la validation de la commission technique nationale.

Conditions de sélection à un ATSX 1000, en catégorie JUNIORS, MEN, ou WOMEN

- Limitation de participation, conformément au Rulebook ATSX des athlètes (paragraphe 1.4).
- La FFSG validera la liste des athlètes français(es) proposée par l'ATX pour toutes les compétitions ou finales, de format ATX 1000.

Dans le cadre du développement de l'Ice Cross en France, il sera particulièrement apprécié que les riders internationaux viennent participer autant que possible aux compétitions nationales.

Les compétitions nationales d'Ice Cross, permettent aux patineurs à potentiel d'acquérir des points au Ranking Français, ainsi qu'un classement officiel avec un titre de champion de France à la clé. Les compétitions internationales ATX, permettent de marquer des points aux Rankings Mondial et Français.

QUOTAS DES COMPETITIONS INTERNATIONALES

L'ATX ne distribue pas de quotas sur les compétitions ATX 250, ATX 500. En revanche, ils existent uniquement sur les compétitions ATX 1000 basées sur le TOP 64 du ranking mondial, plus 2 wild cards pour la France attribuées par la commission technique (DTN ou DTN adjoint, présidente FFSG, président CSNSE, référent DTN SE).

Particularités des manches internationales disputées en France

- Les athlètes retenus(es) pour participer à une ou plusieurs compétitions internationales, devront obligatoirement participer à la (aux) manche(s) internationale(s) française(s) d'Ice Cross.



- La DTN pourrait qualifier des athlètes supplémentaires aux ATSX 250 organisés en France, dans le cadre d'un parcours de formation. Il s'agirait de patineurs détectés, faisant preuve de performances et de potentiel avéré.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.